

ANNEXE 3

GRILLE - CRITERES DE NOTATION

Critères d'éligibilité

Le critère de complétude du dossier

L'ensemble des documents susmentionnés doit être impérativement joint au dossier de candidature. En cas d'absence d'un ou de plusieurs documents, le dossier ne sera pas instruit techniquement et ne sera pas présenté pour avis à la commission de sélection d'appels à projets.

Les critères de conformité

- Il s'agit de critères minimum sur lesquels l'ARS Martinique n'accepte pas de variantes : le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur (fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux et budget propre aux ACT) ;
- le territoire d'exercice ;
- le respect des enveloppes financières indiquées.

*Si les critères d'éligibilité sont remplis, la proposition sera évaluée sur le fond.
S'ils ne sont pas remplis, la proposition sera automatiquement rejetée.*

Critères d'évaluation du projet

Ils feront l'objet d'une évaluation quantitative par l'attribution d'une note permettant in fine un classement des candidatures.

1ère partie : Appréciation de la qualité du projet – Coefficient de pondération à 50 %

- Lisibilité et concision du projet
- Descriptif du public
- Localisation géographique prévisionnelle du local ACT et des logements, conditions d'installation et d'accessibilité
- Descriptif des locaux
- Fonctionnement de la structure et organisation des prises en charges individuelles : *Organisation de la prise en charge (modalités d'admission, modalités de sorties, durée de séjour, amplitude d'ouverture, taux d'occupation, modalités de prévention et de traitement des situations de crise et d'urgence...)* ; *Projet de soins (accès ou maintien des soins, observance au traitement...)* (degré de précision ; niveau de pertinence ; capacité d'adaptation) ; *Projet médico-social et social (accès aux droits, aide à l'insertion sociale, animation sociale...)* (degré de précision ; niveau de pertinence ; capacité d'adaptation) ; *Mise en œuvre de la coordination médicale et médico-sociale*
- Mise en œuvre des droits des usagers (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, avant-projet d'établissement, participation des usagers)
- Prévention et traitement de la maltraitance / promotion de la bientraitance
- Projet de vie individualisé (degré de précision ; niveau de pertinence ; capacité d'adaptation)
- Accueil des proches : *participation et soutien de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place* (degré de précision ; niveau de pertinence ; capacité d'adaptation)
- Coordination / collaboration formalisée et partenariats : *Diversité des partenaires ; Modalités opérationnelles de mise en œuvre du partenariat ; Degré de formalisation des différents partenariats (protocole d'accord, conventions, conventions avec les établissements de santé, sociaux et médicosociaux) ; Capacité à travailler en réseau avec les structures sanitaires, sociales et médico-social, en amont, en aval et en cours de la prise en charge ; Nombre et types de partenariats développés en amont et en aval de la prise en charge ; Effectivité du partenariat*

ANNEXE 3

GRILLE - CRITERES DE NOTATION

- Equipe médicale, sociale et de l'hébergement : *Composition de l'équipe médicale, sociale et de l'hébergement ; Nombre d'ETP ; Pluridisciplinarité ; Coordination ; Rôle de chacun des professionnels ; Adéquation du ratio et des compétences avec le projet global ; Méthodes et organisation du travail proposé ; Plan de recrutement ; Organisation du soutien des pratiques de l'équipe ; Organigramme ; Planning hebdomadaire type ; Convention collective applicable ; Prestataires extérieurs*
- Qualification et formation du personnel : Plan de formation ; Qualification du personnel ; Expérience dans la prise en charge du public cible ; Analyse de la pratique et supervision
- Modalités de recueil et de traitement des données d'activité

2 ème partie : Appréciation de l'efficacité médico-économique du projet – Coefficient de pondération à 20 %

- Sincérité et soutenabilité du budget proposé en exploitation et en investissement.
- Respect et optimisation de l'enveloppe budgétaire disponible.
- Efficacité globale du projet (mutualisation, économies d'échelle, cohérence du budget prévisionnel relatif aux dépenses de personnel...).

3 ème partie : Appréciation de la capacité à faire du promoteur – Coefficient de pondération à 20 %

- Expérience dans la prise en charge du public cible.
- Expérience dans la gestion d'un établissement médico-social.
- Projet co-construit avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire.
- Connaissance du territoire et des principaux acteurs.
- Faisabilité du calendrier du projet.
- Délai de mise en œuvre du projet.

4 ème partie : Appréciation de la pertinence des critères d'évaluation - Coefficient de pondération à 10 %

- Calendrier d'évaluation.
- Modalités de pilotage de la démarche d'évaluation et calendrier d'évaluation (interne et externe)
- Faisabilité et pertinence des critères d'évaluation proposés

ANNEXE 3

GRILLE - CRITERES DE NOTATION

Appréciation de la qualité du projet (50%)	Coefficient	Cotation de 0 à 5	Total
Clarté et lisibilité (<i>descriptif du contenu du dossier</i>)	2		
Publics (<i>descriptif du public</i>)	3		
Localisation géographique (<i>accessibilité, insertion dans la cité</i>)	1		
Descriptif des locaux (<i>espaces individuels, collectifs, extérieurs, etc.</i>)	1		
Organisation de la prise en charge (<i>admissions, sorties, amplitude d'ouverture, taux d'occupation, modalités de prévention de la maltraitance, etc.</i>)	6		
Mise en œuvre des droits des usagers (<i>projet d'établissement : documents issus de la loi du 2 janvier 2002, participation des usagers, etc.</i>)	3		
Modalités d'accompagnement proposés (<i>projet d'établissement, projet de vie individualisé, etc.</i>)	7		
Complémentarité/collaboration formalisée avec les partenaires (<i>diversité des partenaires, nombre et types de partenariats, etc.</i>)	4		
Composition de l'équipe (<i>nombre de ETP, organigramme, pluridisciplinarité, planning hebdomadaire, convention collective, etc.</i>)	4		
Qualification et formation du personnel (<i>plan de formation, expérience dans la prise en charge du public cible, etc.</i>)	2		
Appréciation de l'efficacité médico-économique (20%)			
Sincérité et soutenabilité du budget proposé en exploitation et en investissement	6		
Respect et optimisation de l'enveloppe budgétaire disponible	1		
Efficacité globale du projet (<i>mutualisation des moyens, économies d'échelle, cohérence du budget prévisionnel relatifs aux dépenses du personnels</i>)	5		
Appréciation de la capacité à mettre en œuvre (20%)			
Capacité à faire (<i>expérience dans la prise en charge, dans la gestion d'un ESMS, connaissance du territoire et des acteurs</i>)	8		
Calendrier du projet (<i>faisabilité du calendrier</i>)	1		
Délai de réalisation	1		
Appréciation de la pertinence des critères d'évaluation (10%)			
Calendrier d'évaluation (<i>interne, externe</i>)	1		
Modalités de pilotage de la démarche d'évaluation et pertinence des critères d'évaluation proposés (<i>faisabilité et pertinence des critères</i>)	4		
	TOTAL	/ 90	/ 300